Mémoire pour les consultations prébudgétaires en prévision du prochain budget fédéral

Le Conseil canadien des innovateurs (CCI)

Recommandations pour le budget de 2023

1. Élaborer une stratégie d'approvisionnement pour les petites et moyennes entreprises (PME) nationales.

2. Renforcer les structures fiscales en vue de stimuler les investissements et la croissance économique.

3. Aborder les pénuries de talents et les lacunes du système d'immigration qui affectent les secteurs stratégiques à forte croissance du Canada.

4. Accorder la priorité à la création de cadres robustes de commercialisation pour la propriété intellectuelle et les données au Canada.

5. Adopter une perspective axée sur les retombées économiques à la politique sur les investissements directs étrangers (IDE).

6. Adopter une perspective axée sur l'économie pour la prochaine phase du Plan d'action national en matière de cybersécurité en vue de soutenir la commercialisation par voie numérique, les talents et la collaboration.

1. Élaborer une stratégie d'approvisionnement pour les petites et moyennes entreprises (PME) nationales

L'approvisionnement est l'outil de développement économique le plus puissant dont dispose le gouvernement. Utilisé stratégiquement, il permet non seulement au secteur public de satisfaire à ses besoins à l'aide de solutions uniques, il vient aussi stimuler les secteurs nationaux clés et aider le Canada à assurer une croissance économique durable. Pour une PME canadienne, le fait d'être retenue par le gouvernement fédéral pour l'achat de ses biens et services est perçu comme une importante validation. Une validation qui l'aidera à recruter des investisseurs et à accélérer les ventes auprès d'autres gouvernements à l'international. Pour que le Canada puisse mieux tirer profit des capacités infranationales, nous avons besoin d'une stratégie fédérale d'approvisionnement qui protège les décideurs contre les risques de perte, leur permettant ainsi de poursuivre des technologies novatrices ayant un énorme potentiel haussier. Nous avons également besoin de voir plus d'occasions de mobiliser les fournisseurs et une éducation plus robuste des entreprises nationales. La stratégie devrait tenir compte des recommandations suivantes :

i) Lancer un fonds d'approvisionnement novateur (FAN)

Nous recommandons au gouvernement fédéral de mettre sur pied un fonds d'approvisionnement consacré aux technologies que pourront utiliser des ministères particuliers ayant besoin de solutions technologiques novatrices en temps opportun. Afin d'atténuer l'aversion au risque et faciliter la conception de produits itératifs, voici ce que nous recommandons pour le FAN proposé :

a. Cerner et définir les secteurs clés sur lesquels les projets d'approvisionnement devraient être axés (c.-à-d. l'énergie, la santé, les technologies propres et la cybersécurité).
b. Accorder la priorité à la capacité interne et la compréhension technologique des exploitants de programme en mettant l'accent sur la formation interne spécialisée, le recrutement ciblé, ainsi que la communication continue avec les experts externes.
c. Déployer des incitatifs financiers et comportementaux afin de surmonter l'aversion au risque dans l'approvisionnement public (prêts, assurances, ou programmes de garantie). Cela comprendrait des voies de sortie permettant de mettre un terme au financement lorsqu'un projet n'arrive pas à passer certains points de contrôle.
d. Adopter un processus de demande simplifié qui serait itératif, rapide et élaboré conjointement.

ii) Lancer un service de guide-expert en approvisionnement

À ce jour, nos membres remarquent que Solutions innovatrices Canada (SIC) et Soutien en approvisionnement Canada (SAC) sont inefficaces dans la mobilisation et l'orientation des entreprises nationales dans le cadre du processus d'approvisionnement. Des entreprises ont été dissuadées de participer aux possibilités d'approvisionnement en raison du capital humain, du temps et de l'énergie nécessaires pour s'orienter au travers de ces programmes mal conçus. Par ailleurs, il y a un écart d'information entre les fournisseurs de l'espace technologique et les acheteurs publics. Les fournisseurs ont une compréhension approfondie des biens et des services qu'ils vendent, mais ils peuvent avoir peu de renseignements, voire aucun, sur la façon de les vendre au gouvernement et les difficultés opérationnelles de ce dernier. À l'inverse, les acheteurs gouvernementaux ne sont pas toujours

conscients de ce qui est actuellement disponible sur le marché qui pourrait les aider, surtout lorsqu'il s'agit d'une industrie en évolution rapide ou d'une industrie où il y a de nouvelles percées technologiques.

Pour combler ces lacunes, nous recommandons au gouvernement fédéral de mettre en œuvre un programme de guide-expert en approvisionnement, qui serait offert par SIC ou SAC. Ce programme devrait être inspiré du programme de guide-expert de la Colombie-Britannique, avec les principaux objectifs suivants :

a. Réduire le fardeau administratif lié aux demandes de renseignements (DR) et aux demandes de propositions (DP) et aider les innovateurs du pays à s'orienter facilement au travers du processus d'approvisionnement, du début à la fin.
b. Agir en tant que « courtier d'innovation » afin d'acheminer les idées des fournisseurs potentiels de technologies novatrices aux réseaux d'acheteurs publics potentiels (c.-à-d. les ministères, les municipalités, les hôpitaux, les responsables de la sécurité civile).
c. Définir une voie pour l'acheminement des propositions non sollicitées de la part d'entreprises qui offrent des produits uniques, novateurs et de grande valeur qui aiderait le gouvernement dans la prestation de services.
d. Mettre les petites entreprises intéressées à soumissionner pour les grands projets gouvernementaux en contact avec les grandes entreprises. On accomplit ainsi deux objectifs : les petites entreprises peuvent profiter du soutien et de l'exposition qu'accordent les grandes entreprises, et les grandes entreprises peuvent mettre à profit l'expertise locale de l'écosystème d'innovation du Canada afin de créer un produit mieux adapté au gouvernement.

2. Renforcer les structures fiscales en vue de stimuler les investissements et la croissance économique

Il est essentiel que le gouvernement adopte des structures fiscales plus concurrentielles dans le budget de 2023 afin d'encourager les investissements dans les entreprises nationales et les secteurs émergents du Canada. Approchées de façon stratégique, ces structures peuvent jouer un rôle clé dans la génération de rendements économiques durables pour le Canada, en évitant tout particulièrement d'être abandonné par les entreprises novatrices en faveur d'administrations où l'impôt est plus clément.

i) Moderniser la recherche scientifique et de développement expérimental (RS&DE) et améliorer les rendements économiques générés par la recherche et le développement (R-D).

Le CCI était heureux de découvrir que le gouvernement fédéral s'est engagé, dans le budget de 2022, à réaliser un examen exhaustif du système de RS&DE afin de veiller à ce qu'il soit adapté aux besoins de l'économie du 21e siècle fondée sur les connaissances et les données. Pour orienter le processus d'examen, le CCI a mené des consultations approfondies auprès de ses membres et d'une pluralité d'experts stratégiques politiques et fiscaux de premier plan en vue d'élaborer un rapport exhaustif intitulé Modernizing SR&ED to Support Canada's Scale Up Companies, où se trouvent six recommandations pour la réforme du programme de RS&DE fondées sur les extrants de l'innovation que devrait viser le Canada.

3. Aborder les pénuries de talents et les lacunes du système d'immigration qui affectent les secteurs stratégiques à forte croissance du Canada

En ce qui concerne le Canada, on estime que d'ici la fin de 2025, le nombre d'emplois dans l'économie numérique atteindra 2,26 millions, soit environ 11 % de tous les emplois du Canada, et cette croissance déclenchera une augmentation de la demande de professionnels qualifiés. Cette année, le CCI a publié la Stratégie en matière de gestion des talents et des compétences avec une série de recommandations stratégiques pour aborder la pénurie de personnel hautement qualifié au Canada. Ces recommandations couvrent quatre thèmes : coordonner, attirer, cultiver et retenir les talents. Afin de faire progresser la stratégie dans le cadre du budget de 2023, nous souhaitons voir le gouvernement accorder la priorité aux initiatives suivantes :

i) Augmenter le soutien accordé à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et à Emploi et Développement social Canada (EDSC) en vue d'éliminer les arriérés, rétablir les normes de services normales pour les voies d'immigration et veiller au débit constant de talents qualifiés au Canada.

ii) Mettre en place un visa technologique à fort potentiel pour augmenter la densité du bassin de talents qualifié dans l'ensemble des communautés canadiennes.

iii) Accélérer le financement des entreprises canadiennes qui élaborent des programmes de perfectionnement et de recyclage en vue de renforcer la main-d'œuvre canadienne.

4. Accorder la priorité à la création de cadres robustes de commercialisation pour la propriété intellectuelle et les données au Canada

i) Intégrer des stratégies de liberté d'exploitation dans les programmes d'innovation afin d'encourager la génération de propriétés intellectuelles au sein des entreprises canadiennes et afin d'augmenter les dépenses des entreprises en recherche et développement (DERD) du Canada.

Dans le budget de 2022, le gouvernement a annoncé la création d'une Agence canadienne d'innovation et d'investissement conçue pour cibler les difficultés principales du Canada en matière d'innovation. Alors que cette agence commence à prendre forme, le CCI exhorte le gouvernement à réfléchir aux programmes et aux organismes existants en matière d'innovation afin d'éviter le dédoublement des efforts déjà établis. Pour avoir une incidence sur le secteur canadien de la technologie, l'agence devra être jumelée aux bons cadres et programmes structurés. L'agence devrait, dès le départ, accorder la priorité aux enjeux de liberté d'exploitation qui entravent actuellement l'augmentation des DERD par les entreprises canadiennes.

Plus précisément, la liberté d'exploitation, sous la forme d'un droit légal de commercialiser un produit, est une condition préalable à l'augmentation des DERD à l'échelle des entreprises. Si une entreprise n'a pas suffisamment de liberté d'exploitation, elle ne peut pas obtenir les rendements élevés qui découlent des DERD initiales, dont elle a besoin pour soutenir le mécanisme des futurs investissements. Sans accorder de priorité à des stratégies de liberté d'exploitation pour soutenir les activités des entreprises en lien avec les propriétés intellectuelles et les données, les programmes d'innovation publics ne

fourniront pas les avantages nécessaires pour permettre la croissance de l'économie locale. Cela s'attribue au fait que la valeur du financement public se concrétise seulement lorsque les entreprises œuvrent dans un marché qui leur permet de commercialiser efficacement leurs propriétés intellectuelles et leurs actifs de données. À cette fin, le gouvernement doit veiller à l'élaboration de stratégies de liberté d'exploitation qui seront intégrées au mandat des nouveaux programmes, comme l'Agence canadienne d'innovation et d'investissement. Concrètement, cela consiste à concevoir et mettre en œuvre des structures comme des bassins de brevets ou des fiducies de données, et à soutenir l'approvisionnement gouvernemental auprès des PME novatrices du pays. Collectivement, ces efforts favoriseront la stabilité, la participation et l'établissement d'une infrastructure robuste pour les entreprises de l'économie axée sur les données.

ii) Mettre en œuvre un régime privilégié des brevets national

À la lumière de l'engagement pris dans le budget de 2022 selon lequel le gouvernement « cherchera […] à obtenir des conseils sur la pertinence de l'adoption d'un régime privilégié des brevets », le CCI encourage le gouvernement à aller de l'avant avec cette approche à titre de moyen viable de renforcer la protection et la commercialisation des propriétés intellectuelles au Canada.

Ce régime permettra d'accomplir deux choses : inciter les sociétés et les organisations canadiennes à garder leurs brevets au Canada au lieu de les délocaliser dans des administrations à faible taux d'imposition, et veiller à ce que les entreprises puissent maximiser la valeur des brevets, établissant ainsi un scénario alléchant pour les intervenants et les investisseurs. Pour que le Canada puisse en tirer profit, les critères du traitement fiscal appliqué doivent être conçus en gardant à l'esprit les entreprises dont le siège social se trouve au Canada. Le régime privilégié doit être harmonisé aux résultats en matière d'innovation et ne doit pas devenir un traitement fiscal qui leurre les entreprises étrangères à délocaliser leurs brevets au Canada.

5. Adopter une perspective axée sur les retombées économiques à la politique sur les investissements directs étrangers

Les gouvernements canadiens entreprennent un grand éventail d'activités pour promouvoir la croissance et le développement économiques. On dénombre toutefois de nombreux cas où ces programmes, ces politiques et ces plans économiques stratégiques entraînent des conséquences négatives importantes sur le marché du travail et la propriété intellectuelle. Des gouvernements de toutes parts du pays ont investi de façon importante dans la création d'agences pour la promotion des investissements directs étrangers sans égard à la nature évolutive des IDE dans une économie axée sur les connaissances. Un aspect clé des stratégies actuelles relatives aux IDE est d'attirer les géants étrangers de la technologie afin de positionner le Canada comme marché de talents hautement qualifiés à relativement faible coût.

Le sentiment dominant au sein de ces agences est que ces nouvelles entreprises viendront créer de nouveaux emplois et protéger les emplois existants. Toutefois, dans une économie immatérielle, les grandes multinationales qui ouvrent un bureau satellite pour embaucher des développeurs de logiciels ou d'autres travailleurs en demande du domaine de la technologie ont un effet extractif sur les entreprises

de technologie locales (c.-à-d. au niveau des talents et des actifs incorporels). Ces répercussions économiques négatives doivent être prises en considération dès le départ dans la prise de décisions stratégiques et l'élaboration de politiques au sein du gouvernement.

Il est essentiel que le gouvernement consacre du temps et des ressources à l'étude des répercussions négatives des IDE dans le secteur de la technologie, comme l'impact des multinationales sur l'inflation des salaires et les effets que cela pourrait avoir sur les entreprises plus petites ou en expansion qui sont en quête de talents. Comprendre ces répercussions permettra au gouvernement d'adapter le processus d'examen de l'avantage net qu'il utilise dans le cadre des investissements étrangers, afin de mieux l'harmoniser aux besoins de l'économie immatérielle.

6. Adopter une perspective axée sur l'économie pour la prochaine phase du Plan d'action national en matière de cybersécurité en vue de soutenir la commercialisation par voie numérique, les talents et la collaboration

La capacité nationale en matière de cybersécurité est une des principales conditions préalables à la protection de la sécurité et de la souveraineté d'un pays à l'âge des menaces numériques. Si le Canada ne s'approvisionne pas en solutions de cybersécurité localement, le Canada devient entièrement dépendant d'acteurs externes, de fournisseurs et de pays qui n'ont pas de responsabilité publique envers les citoyens canadiens, pour concevoir les systèmes qui nous protègent. Par conséquent, le CCI recommande que la prochaine phase de la Stratégie nationale de cybersécurité accorde la priorité aux mesures suivantes :

i) Élaborer une liste de partenaires nationaux de confiance regroupant les entreprises nationales de cybersécurité qui ont la capacité de répondre aux normes de sécurité élevée pertinentes aux fins du secteur public, du secteur privé et de la scène internationale.

ii) Élaborer un volet consacré à la mise à l'essai numérique afin de valider les cybersolutions élaborées par des partenaires nationaux de confiance, au lieu d'employer une approche projet par projet.

iii) Créer un programme exhaustif et dynamique afin d'aborder la grave pénurie mondiale de talents dans le domaine de la cybersécurité.

À propos du Conseil canadien des innovateurs

Le Conseil canadien des innovateurs représente, et collabore avec, plus de 150 entreprises figurant parmi les entreprises de technologie à la croissance la plus rapide du Canada. Nos membres sont des PDG, des fondateurs et des cadres supérieurs qui représentent certaines des entreprises en expansion les plus fructueuses du Canada. Tous nos membres sont des créateurs d'emploi et de richesse, des investisseurs, des philanthropes et des experts issus des domaines des technologies de la santé, des technologies propres, des technologies financières, de la cybersécurité et des technologies de l'information et des communications (TIC). Les entreprises de notre portefeuille sont des chefs de file de leur verticale qui commercialisent leurs technologies dans plus de 190 pays et qui génèrent des revenus annuels de 10 M$ à 750 M$. Nous argumentons en leur nom pour l'établissement de stratégies gouvernementales et l'augmentation de leur accès à des talents qualifiés, à des capitaux stratégiques et à de nouveaux clients, ainsi qu'à une liberté d'exploitation bonifiée pour la poursuite de leur expansion générale.

Personne-ressource du CCI

Nick Schiavo
Directeur des affaires fédérales
Council of Canadian Innovators \ Conseil canadien des innovateurs
nschiavo@canadianinnovators.org